

AU PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE
Présenté par les Écuries Josée Turcotte

DÉFI SPORTIF 2022

6-7-8 MAI

2500\$
en bourses

Inscription en ligne :
www.joseeturcotte.com



1 journée
ouverte à tous
et jugée

Le **6 mai**



Concours AERL
une qualification importante pour
les Jeux équestres du Québec.

Les **7 et 8 mai**



Les Écuries Josée Turcotte
www.joseeturcotte.com

defi@joseeturcotte.com
450-431-6903



Réservation de stalles

- » 144 stalles sont disponibles, elles seront distribuées par l'organisation du Défi sportif selon le principe "Premier arrivé, premier servi".
- » La réservation des stalles doit être effectuée via courriel ou formulaire électronique en utilisant le formulaire "Réservation de stalle".
- » Coût de location des stalles :

DURÉE	COÛTS
1 jour	80\$
1 nuit	110\$
2 nuits	140\$

- » Des frais de 25 \$, par stalle, seront imputés pour des stalles annulées après le 4 mai 13h. L'emplacement des stalles est déterminé par l'organisation, tout changement doit être fait au secrétariat sinon des frais de 50 \$ seront facturés.

Inscriptions

- » Il est possible d'effectuer vos inscriptions par :
Courriel : joseelabbee20@hotmail.com.
Formulaire web : <http://joseeturcotte.com/defi-sportif/>.

Adhésions

- » Il est obligatoire d'être membre de Cheval Québec ou de Canada Équestre pour participer au Défi Sportif.
- » Un passeport journalier est obligatoire aux non-membres de l'AERL pour participer aux classes reconnues AERL. Il est disponible au coût de 20 \$.
- » Pour les participants de l'AERL, il sera possible de déposer une copie de vos cartes au secrétariat. Les documents seront transmis à l'AERL.

Coggins

- » Un Coggins test valide (12 derniers mois), pour chaque cheval, doit être présenté au secrétariat pour avoir votre dossard.

Frais du test de dépistage de drogues et médicaments

- » Les frais associés au test de dépistage de drogues et médicaments est de 7,00 \$ et sera facturé à tous les participants.

Règlements généraux

- » Le port du dossard est obligatoire en tout temps pour tous les cavaliers.
- » **TENUE VESTIMENTAIRE** : La tenue vestimentaire est obligatoire pour tous les cavaliers ainsi que le port du veston. En référence à l'article A1409 des règlements généraux CE, paragraphe 2, la direction du concours peut, à sa discrétion, interdire l'accès au manège à tout concurrent inscrit ou à toute personne dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme. Le comité organisateur du concours attribuera à chaque concurrent un numéro d'identification. Celui-ci devra être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et (ou) d'échauffement ainsi que dans le manège de concours. Le port du casque protecteur est également obligatoire pour toute personne à cheval.

NOTES PARTICULIÈRES AUX CLASSES :

- » **CHASSEUR ENFANT** : La division Chasseur Enfant est ouverte aux juniors A, B et C
- » **ÉQUITATION JUNIOR A ET ÉQUITATION AMATEUR** : Les cavaliers des divisions Équitation Junior A et les Équitation Amateur seront jugés ensemble s'ils sont 3 ou moins. Ils seront jugés séparément s'ils sont 4 et plus. Qu'ils soient jumelés ou séparés, les points seront accordés aux cavaliers.
- » **ÉQUITATION JUNIOR C** : La hauteur des obstacles pour les Junior C montant des small poney sera de 2'3. Les medium, large et cheval sera à 2'6 afin de respecter les exigences des Jeux équestres.
- » **ÉQUITATION Enfant / Adulte modifié (2'3, 2'6, 2'9)** : Les enfants et adultes seront jugés séparément dans la même division. Alors, deux séries de rubans seront remises pour cette division.

» **CLASSE MÉDAILLE CONRAD LAURIN** : Au moins cinq (5) compétiteurs doivent participer à l'épreuve pour que celle-ci soit qualificative c'est-à-dire pour que des points soient accordés aux gagnants.

Éligibilité : Cette épreuve est ouverte à tous les cavaliers membres de Cheval Québec et de l'A.E.R.L.C.S.E.C.C. et Canada Équestre juniors et amateurs.

Énoncé de principe de Canada Équestre Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- Tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur. •exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- Veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- Assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux
- Fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- Exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.
- Promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.
- La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain. (A602.3(f))

Les déclarations suivantes doivent être incluses sur le formulaire d'inscription de tout concours sanctionné par Canada Équestre (CE) :

« Les concours hippiques suivants : Défi sportif 2022 et Défi sportif estival 2022 sont des concours sanctionnés de niveau Bronze membre de Canada Équestre, situé au 308, rue Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6; ils sont régis par les règlements de Canada Équestre. » (A602.1)

« Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujettis aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. » (A602.7)

« Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage » (A602.5) « Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)

Le Défi Sportif 2022

Concours école : 6 mai

Concours AERL : 7 et 8 mai

Endroit : Parc équestre de Blainville (1025, chemin du Plan-Bouchard, Blainville, QC)

De Montréal, Autoroute des Laurentides (15) nord – Sortie 25- Blainville (boulevard de la Seigneurie)
À gauche sur le boulevard Céloron

Organisatrice et responsable : Josée Turcotte

17058, Montée Gascon, Mirabel, QC J7J 2C6
(438) 925-3719

Juges : Reine Jacob, Louise Larin, Vanessa Paschini

Dessinateur de parcours : Charles Faubert

Premiers soins : Benoit Larin

Secrétariat : Josée Labbé

Courriel : joseelabbee20@hotmail.com

Inscription en ligne sur le site internet : www.joseeturcotte.com

Commissaire : Diane Chasles

Annonceur : À confirmer

» Note à tous les participants :

1. L'original du certificat du test Coggins daté de moins de 12 mois devra être présenté sur demande.
2. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers.
3. Des frais de 15 \$ seront appliqués aux inscriptions en retard.
4. Des frais de 25 \$ seront appliqués aux chèques sans provision.
5. Des frais de 25 \$ seront appliqués aux factures non-acquittées à la fermeture du concours (dimanche 8 mai).
6. Des frais de 10 \$ seront appliqués pour le non-retour des numéros (dossard.)
7. Des frais de 50 \$ seront appliqués pour les chevaux non-participants. Un cheval non-participant est celui qui n'effectue aucune classe durant le week-end.
8. Les participants au concours école doivent être membre de Canada Hippique et/ou de Cheval Québec.
9. Les participants au concours de l'AERL doivent être membre de Canada Hippique, Cheval Québec et de l'AERL.
10. **La date de tombée des inscriptions est mardi le 3 mai à 17 h.**

Arrivée des chevaux : Les chevaux pourront être présents sur le terrain à compter du vendredi le 6 mai dès 6 h.

Horaire

VENDREDI 6 MAI

MANÈGE 1 — DÉBUT 10h	MANÈGE 2 — DÉBUT 10h	ANNEXE SAUTEUR — DÉBUT 10h
1- Chasse 2'3"	10- Chasse 18"	19- Sauter école 0,60m
2- Chasse 2'3"	11- Chasse 18"	20- Sauter école 0,60m
3- Chasse au plat	12- Chasse au plat	21- Sauter école 0,75m
4- Chasse 2'6"	13- Chasse 2'0"	22- Sauter école 0,75m
5- Chasse 2'6"	14- Chasse 2'0"	23- Sauter école 0,85m
6- Chasse au plat	15- Chasse au plat	24- Sauter école 0,85m
7- Chasse 2'9"	16- Chasse 2'3"	25- Sauter école 0,95m
8- Chasse 2'9"	17- Chasse 2'3"	26- Sauter école 0,95m
9- Chasse au plat	18- Chasse au plat	

SAMEDI 7 MAI

MANÈGE 1 — DÉBUT 8h	MANÈGE 2 — DÉBUT 7h30	ANNEXE SAUTEUR — DÉBUT 8h
27- Chasseur bas (Open card)	44- Réchauf. Étrivières courtes / longues	57- Sauteur 0,60, Enfant/Adulte
28- Chasseur entraînement à l'obstacle 2'0" <i>Bourse : 100\$</i>	45- Étrivières courtes / longues Courtes Longues	58- Sauteur 0,60 Enfant/Adulte
29- Chasseur entraînement à l'obstacle 2'0" <i>Bourse : 100\$</i>	46- Étrivières courtes / longues Courtes Longues	59- Sauteur 0,80 Enfant/Adulte
30- Chasseur entraînement sur le plat 2'0" <i>Bourse : 100\$</i>	47- Équitation plat Étrivières Courtes Longues	60- Sauteur 0,80 Enfant/Adulte
31- Chasseur Combiné à l'obstacle <i>Bourse : 100\$</i> 2'6 2'9 3'0	48- Chasseur bas (Open card)	61- Sauteur 0,90m Enfant/Adulte
32- Chasseur Combiné à l'obstacle <i>Bourse : 100\$</i> 2'6 2'9 3'0	49- Équitation modifiés obstacle 2,3" Enfant Adulte	62- Sauteur 0,90m Enfant/Adulte
33- Chasseur Combiné sur le plat <i>Bourse : 100\$</i>	50- Équitation modifiés obstacle 2,3" Enfant Adulte	63- Sauteur poney
34- Équitation Adulte sur le plat	51- Équitation modifiés plat 2,3" Enfant Adulte	64- Sauteur poney
35- Équitation Adulte à l'obstacle 3'0"	52- Médaille Espoir	65- Sauteur 1,00m Ouvert
36- Équitation Adulte à l'obstacle 3'0"	53-Équitation Junior C obstacle 2,6'	66- Sauteur 1,00m Ouvert
37- Équitation Junior A à l'obstacle 3'0"	54-Équitation Junior C obstacle 2,6'	
38- Équitation Junior A à l'obstacle 3'0"	55-Équitation Junior C sur le plat'	
39- Équitation Junior A sur le plat	56- Médaille Oksana Gagné Petit Moyen Grand	
40- Équitation Junior B sur le plat		
41- Équitation Junior B à l'obstacle 2'9"		
42- Équitation Junior B à l'obstacle 2'9"		
43- Médaille Conrad Laurin		



DIMANCHE 8 MAI

MANÈGE 1 — DÉBUT 7h30	MANÈGE 2 — DÉBUT 7h30	ANNEXE SAUTEUR — DÉBUT 8h
67- Chasseur bas (open card)	75- Chasseur bas (open card)	84- Sauter poney <i>Bourse : 100\$</i>
68- Chasseur Enfant obstacle 3,0" <i>Bourse : 100\$</i>	76- Équitation modifié obstacle 2,6 Enfant Adulte	85- Médaille poney
69- Chasseur Enfant obstacle 3,0" <i>Bourse : 100\$</i>	77- Équitation modifié obstacle 2,6 Enfant Adulte	86- Sauter Enfant/Adulte 0,80m <i>Bourse : 100\$</i>
70- Chasseur Enfant aux trois allures <i>Bourse : 100\$</i>	78- Équitation modifié sur le plat	87- Médaille 0,80m
71- Chasseur Amateur obst. 3,0" <i>Bourse : 100\$</i>	79- Médaille relève de demain	88- Sauter Enfant/Adulte 0,90m <i>Bourse : 100\$</i>
72- Chasseur Amateur obst. 3,0" <i>Bourse : 100\$</i>	80 - Chasseur poney à l'obstacle <i>Bourse : 100\$</i> Grand Moyen Petit	89- Médaille Enfant/Adulte 3'0"
73- Chasseur Amateur trois allures <i>Bourse : 100\$</i>	81- Chasseur poney à l'obstacle <i>Bourse : 100\$</i> Grand Moyen Petit	90- Sauter 1.0m
74- Classique de chasse <i>Bourse : 300\$</i>	82- Chasseur poney sur le plat <i>Bourse : 100\$</i>	91- Sauter 1.0m <i>Bourse : 100\$</i>
	83- Classique de chasse modifié et poney <i>Bourse : 300\$</i>	



Commanditaires 2022

| OR |

- » KSP Holdings
- » Antarès sellier de France

| ARGENT |

- » Gestion Coro
- » Raymond et Sigouin notaires
- » Aqua Jet Cargo
- » Lallier Honda
- » Sköp Equestrian
- » Cabinet Veilleux

| BRONZE |

- » Kim Vallée tresseuse
- » Biopteq Canada
- » Les fermes Kavalier
- » Dr Luigi Di Battista
- » Réno Primeau inc.
- » TLA Architectes inc.

Total de
2500\$
en bourses



300\$

Classique de chasse



300\$

Classique de chasse
modifié et poney

Formulaire Réservation de Stalle - Édition 2022

ÉCURIE :

NOM DE L'ENTRAÎNEUR :

TÉLÉPHONE :

NOM DU CHEVAL	CAVALIER (FACTURATION)	6 MAI	7 MAI	8 MAI	NB SACS DE RIPE	FOIN

Liste de prix

» Classe régulière _____	15 \$
» Classique _____	40 \$
» Médaille _____	25 \$
» Administration _____	13 \$
» Stalle :	
• 1 jour _____	80 \$
• 1 nuit _____	110 \$
• 2 nuits _____	140 \$
» Balle de foin _____	10 \$
» Tack Room _____	130 \$
» Ripe _____	8 \$
» Passeport AERL _____	20 \$
» No. AERL _____	10 \$
» Premiers soins _____	10 \$
» Test Anti-Dopage _____	6 \$
» Frais de retard _____	15 \$